

AVIS PUBLIC Appel d'offres public n° 2023-02-PONT

La Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague demande des soumissions pour la construction d'un pont/passerelle accessible aux piétons et aux cyclistes.

Le devis est disponible par l'intermédiaire du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) approuvé par le gouvernement du Québec pour l'application de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) sur le site Internet www.seao.ca.

Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être validement reçue, se trouver physiquement au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, au plus tard à 11 h, le 18 juillet 2023. Le « Formulaire de soumission » doit être présenté en double exemplaire (1 original et 1 copie), dûment complété et inséré dans une enveloppe cachetée, sur laquelle sont clairement indiqués le nom du soumissionnaire et la désignation du projet. Les soumissions ainsi reçues seront ouvertes ce même jour à 11 h 01, dans la salle de conférence de l'hôtel de ville.

La durée de validité des soumissions devra être d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

La Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague se réserve le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 22e jour du mois de juin 2023.

La Directrice générale et greffière-trésorière,

Dany Michaud